

CONNAISSANCE DE LA PAUSE DE LA PECHE DU POULPE

Avez-vous appris à temps la décision d'observer une pause dans la pêche du poulpe en juillet 1996	Mbour		Kayar	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Oui	54	67%	76	94%
Non	25	31%	1	1%
Sans réponse	2	2%	4	5%
Total	81	100%	81	100%

A Kayar, les pêcheurs étaient dans les dispositions requises pour observer la pause de juillet 1996, du moins par rapport au moment où ils ont appris la mesure. Ce n'est donc pas un problème d'information qui s'est posé parce que sur 77 pêcheurs qui ont répondu, 76 d'entre eux ont affirmé avoir appris à temps la décision d'observer une pause dans la pêche du poulpe prise en juillet 1996. Un pêcheur a affirmé n'avoir pas été informé à temps. 4 pêcheurs n'ont pas répondu. Pour ce qui est de Mbour, près de la moitié des pêcheurs qui ont répondu n'était pas au courant de la pause. La décision y a été moins répandue qu'à Kayar. Sur 79 pêcheurs interrogés sur un échantillon de 81, ils sont 54 à affirmer avoir été informés de l'arrêt dans la pêche du poulpe.

CONNAISSANCE DE LA RECONDUCTION DE LA PECHE DU POULPE

Savez-vous que la pause dans la pêche du poulpe a été reconduite en 1997?	Mbour		Kayar	
	FREQUENCE	POURCENTAGE	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	79	97,5%	45	56%
NON	2	2,5%	30	37%
SANS REPONSE	0	0%	6	7%
TOTAL	81	100%	81	100%

Mbour obtient un bon score pour ce qui est de l'information des pêcheurs lors de la reconduction de la pause dans la pêche du poulpe en 1997. Pour y avoir séjourné quelques semaines avant le début de l'application de la deuxième pause, nous sommes en mesure de dire qu'elle a été mieux préparée que la première. L'arrêté du ministère de la pêche et des transports maritimes ordonnant la pause a été publié au moins 45 jours avant la mise en œuvre de la mesure. Certains responsables des pêcheurs que nous avons rencontré étaient en possession de cet arrêté. Sans doute instruits par la première expérience, autorités et responsables des groupements de pêcheurs ont pris leurs dispositions à temps avec la deuxième mesure. Sur 81 pêcheurs interrogés, 79 ont affirmé avoir été au courant de la reconduction de la pause dans la pêche du poulpe en 1997. Deux pêcheurs ont déclaré n'avoir pas été informés de cette reconduction.

A Kayar, le nombre de pêcheurs qui ont été informés de la pause en 1997 est moindre qu'en 1996. Ils sont 30 à dire qu'ils n'ont pas été au courant de la reconduction de la mesure, soit 30%. Ce pourcentage de pêcheurs non informés est élevé dans la perspective d'une bonne application de la mesure.

Sur 75 pêcheurs ayant répondu, 45 ont affirmé être au courant de la reconduction de la pause dans la pêche du poulpe en 1997.

CONNAISSANCE DE LA PAUSE LA MIEUX VULGARISEE

Laquelle pause vous semble la mieux vulgarisée?	MBOUR		KAYAR	
	FREQUENCE	POURCENTAGE	FREQUENCE	POURCENTAGE
1996	31	38%	43	53%
1997	46	57%	30	37%
SANS REPONSE	4	5%	8	10%
TOTAL	81	100%	81	100%

Beaucoup de pêcheurs mbourois ont cité l'année 1997 plutôt que 1996 parce que lors de cette première pause, la mesure n'a pas été répandue à temps dans le milieu des pêcheurs. Ces chiffres montrent qu'une bonne campagne de communication qui est menée à temps peut produire de bons résultats. Sur 81 pêcheurs interrogés, une majorité a estimé que la dernière pause (1997) a été la mieux vulgarisée. C'est le contraire qui est observé à Kayar où les pêcheurs ont jugé que la pause de 1996 a été mieux répandue. Sur 73 pêcheurs ayant répondu, 43 d'entre eux l'ont déclaré. 30 pêcheurs ont dit que la mesure prise en 1997 a été mieux vulgarisée. 8 pêcheurs sont sans réponse.

NIVEAU D'INSTRUCTION DES PECHEURS

Niveau d'instruction	MBOUR		KAYAR	
	FREQUENCE	POURCENTAGE	FREQUENCE	POURCENTAGE
N'a pas fait l'école française	27	33%	34	42%
S'est arrêté au primaire	36	44,4%	29	36%
A fait le premier cycle du secondaire	3	3,7%	7	9%
A fait le 2nd cycle du secondaire	3	3,7%	0	0%
A fait le supérieur	3	3,7%	1	1%
Autres	9	11,1%	10	12%
Total	81	100%	81	100%

La faible scolarisation des pêcheurs est nette à travers ce tableau. Sur l'échantillon de 81 pêcheurs, ils sont 27 à n'avoir pas fait l'école française. 36 pêcheurs ont déclaré avoir arrêté leurs études au primaire. 3 pêcheurs ont fait le premier cycle du secondaire. 3 pêcheurs ont atteint le niveau du supérieur. Ces chiffres confirment le bas niveau d'instruction des pêcheurs. Pour les mêmes raisons qu'à Kayar, peu d'entre eux ont fait des études poussées. Il faut noter que le niveau des pêcheurs est un peu plus élevé à Mbour qu'à Kayar.

Ainsi, trois mesures avaient été prises:

- limitation des débarquements à trois caisses de poissons par jour pour ce qui est des espèces d'exportation comme les mérours, les pageots, les daurades, les rougets etc.

Etes-vous au courant de la limitation du nombre de caisses débarquées pour les espèces d'exportation?	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	77	95%
NON	0	0%
SANS REPONSE	4	5%
TOTAL	81	100%

Comme on le voit à travers ce tableau, le nombre de pêcheurs au courant de la limitation du nombre de caisses débarquées à Kayar est élevé (95%). La mesure est suivie par la quasi-totalité des pêcheurs sous peine de sanction, tel que cela apparaît à travers les résultats des enquêtes qualitatives. C'est une illustration de la large base sociale du Comité de pêche de Kayar, initiateur de la mesure et chargé de veiller sur son application.

- interdiction de pêcher avec la palangre depuis le rivage jusqu'à deux bouées situées à 500 mètres de la côte.

La première est située entre 14° 84 N et 017°09 72 W.

La deuxième bouée est située entre 14°84 81 N et 017° 08 70 W.

La palangre est jugée destructrice par les pêcheurs. C'est une ligne munie ou non de flotteurs. Elle se compose d'un grand nombre d'hameçons reliés à la ligne

mère par des ligne secondaires de dimensions variables en fonction de l'espèce cible ³⁶.

Certains pêcheurs estiment qu'elle contribue beaucoup à détruire la ressource parce que s'accrochant aux rochers en mer qui servent d'habitat aux poissons. Quand est tirée par les pêcheurs, elle peut se casser et se perdre en mer. Ainsi, même après sa perte par le pêcheur, elle continue de capturer les poissons qui mordent à l'appât et qui finissent par pourrir parce que l'engin, perdu par son propriétaire, ne peut plus être récupéré. Ces poissons finissent alors par pourrir et devenir inutilisables parce que l'engin perdu ne peut plus être récupéré. Selon les pêcheurs, ce pourrissement des poissons pêchés par les engins perdus puis en putréfaction en pleine mer avec l'odeur qui s'y rattache constitue une cause de fuite des poissons de la zone infestée.

Cet engin perçu comme destructeur par les pêcheurs était pourtant autorisé par l'ancien Code de la pêche. Certains techniciens des services des pêches et des chercheurs du Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT) assimilent son interdiction par les pêcheurs artisanaux à une "exagération".

UTILISATION DE LA PALANGRE A KAYAR

Etes-vous au courant des méfaits de l'utilisation de la palangre?	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	74	91%
NON	3	4%
SANS REPONSE	4	5%
TOTAL	81	100%

³⁶ Code de la pêche de 1987, p 2

balcon du siège du Comité local du CNPS de Kayar pour surprendre d'éventuels défaillants.

Ces trois interdictions du Comité de pêche de Kayar sont respectées par la majorité des pêcheurs. Les contrevenants s'exposent à des sanctions: une amende de 150 mille francs pour les utilisateurs de la palangre et 30 mille francs pour ceux qui débarquent plus de trois caisses.

Comme on le constate, la sanction qui frappe les utilisateurs de palangre est plus sévère parce que pour les populations, le fait de pêcher avec cet engin est plus dangereux que le dépassement des trois boîtes imposées.

PECHE NOCTURNE DES PETITES PIROGUES A KAYAR

Etes-vous au courant de l'interdiction faite aux petites pirogues de pêcher la nuit?	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	77	95%
NON	0	0%
SANS REPONSE	4	5%
TOTAL	81	100%

Sur 77 pêcheurs ayant répondu, sur un échantillon de 81 personnes, tous les 77 ont répondu être au courant de l'interdiction faite aux petites pirogues ("*gaalu nguet*") de pêcher la nuit à Kayar. Cette interdiction à l'origine de laquelle on trouve également le Comité de pêche de Kayar a un lien avec la palangre dont les effets sont jugés destructeurs par les pêcheurs. Etant donné que ce sont les "*gaalu nguet*" qui pêchent avec la palangre, c'est pour mieux les contrôler la nuit

COMMUNICATION DES GROUPEMENTS DE PECHEURS

Pensez-vous que les groupements de pêcheurs vous informent suffisamment sur la pêche?	MBOUR		KAYAR	
	FREQUENCE	POURCENTAGE	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	14	17,28%	26	32%
NON	53	65,43%	49	61%
SANS REPONSE	14	17,28%	6	7%
TOTAL	81	100%	81	100%

Globalement, on peut dire que la majorité des pêcheurs de Kayar ne sont pas satisfaits de l'action des groupements de pêcheurs en matière d'information et de communication. Sur 75 pêcheurs ayant répondu, seuls 26 ont déclaré être suffisamment informés par les groupements de pêcheurs. Inversement, 49 ont affirmé n'être pas suffisamment informés par les groupements de pêcheurs.

La même situation prévaut à Mbour. Cette dernière localité connaît même des résultats moindres que Kayar. 14 personnes ont déclaré être suffisamment informées sur un échantillon de 81 pêcheurs.

COMMUNICATION DES SERVICES DES PECHES

Êtes-vous informé par le service des pêches?	MBOUR		KAYAR	
	FREQUENCE	POURCENTAGE	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	26	32,1%	43	53%
NON	55	67,9%	36	44%
SANS REPONSE	0	0%	2	3%
TOTAL	81	100%	81	100%

L'action du service des pêches de Mbour est négativement perçue par la majorité des pêcheurs de Mbour. Sur 81 pêcheurs interrogés, 26 seulement ont déclaré que leurs informations proviennent du service des pêches contre 55 qui ont donné une réponse contraire.

Le service des pêches de Mbour est moins vu que celui de Kayar où les résultats sont nettement meilleurs. Sur 79 pêcheurs qui ont répondu, 43 déclarent avoir des informations à partir du service des pêches de Kayar. Ils sont 36 pêcheurs à donner une réponse contraire. Deux pêcheurs sont sans réponse.

Les résultats atteints par service des pêches de Kayar sont pour une large part dus à sa collaboration avec le Comité de pêche de Kayar. Dans cette dernière localité, avant d'appliquer toute mesure, le service des pêches consulte les responsables du Comité de pêche. Ce dernier participe également à la mise en valeur des décisions.

5-1-4 Le comité de pêche de Kayar

Contrairement au CNPS et à la FENAGIE pêche, qui revendiquent une assise nationale, le Comité de pêche de Kayar a une portée locale. Il n'intervient qu'à Kayar où il prend en charge tout ce qui est pêche à la ligne. Le comité de pêche de Kayar qui est doté d'un récépissé nourrit cependant un dessein national. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le Comité de pêche de Kayar dont certains responsables sont d'anciens membres du CNPS n'est pas un démembrement de cette dernière organisation. Ses rapports sont même parfois tendus avec le CNPS accusé de vouloir récupérer les actions initiées par le Comité.

PECHEURS ET COMMUNICATION DU COMITE DE PECHE DE KAYAR

Pensez-vous que le comité de pêche de Kayar vous informe suffisamment?	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	51	63%
NON	17	21%
SANS REponse	13	16%
TOTAL	81	100%

Les chiffres sont nettement favorables au comité des pêches de Kayar. Sur 68 pêcheurs qui ont répondu sur un échantillon de 81, ils sont 51 à indiquer que le Comité de pêche de Kayar les informe suffisamment. L'action de ce Comité dépasse ainsi aussi bien celle du service des pêches que celle des groupements de pêcheurs qui sont dans la même localité.